



Le jeudi 24 mars 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 18 mars 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL)

Absents excusés : MM. Pierre ZIMMERMANN, Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN

Absente : Mme Nathalie HERBAUX

N° 22-1-7

Affaires Juridiques

Immeubles d'habitation
Appartenant à la commune

Attribution d'une subvention d'équilibre
Opération du 11 Chemin Saint-Georges

Rapport de M. le Maire,

Préambule :

Dans le cadre de la Politique de la ville visant à produire le logement social imposé par la loi SRU à l'échelle communale, ainsi que dans sa volonté d'amélioration du cadre de vie, la commune a reconnu la nécessité de s'investir financièrement dans le développement d'opérations immobilières de proximité.

Par la maîtrise de fonciers ou d'habitats dégradés, la ville participe ainsi aux objectifs de renouvellement urbain déclinés au niveau supra communal (SCOT, PLU2, PLH, ...).

Ses choix s'orientent soit par la remise en service d'habitat nécessitant leur conservation, soit par une restructuration locale apportant embellissement et réponses aux besoins ou services attendus par les habitants (création de places de stationnement, d'espaces verts, ...).

Ses actions se portent en particulier sur l'acquisition de biens en diffus situés en centre-ville ou sur des axes structurants pourvus de moyens de transports et/ou se trouvant à proximité de commerces.

En fonction de l'effet levier attendu, cela génère des dépenses à court / moyen terme pour la commune en complément de la participation de bailleurs sociaux, voire de promoteurs quand il s'agit d'apporter de la mixité sociale, chargés de réhabiliter ou construire du neuf.

Suivant les situations et attentes de la ville, ces efforts prennent des formes différentes de montages financiers (opération en propre, en dation, bail emphytéotique, subvention d'équilibre, cession, ...)

Dans le cas présent et conformément à la délibération passée en Conseil municipal du 16 décembre 2021, visée par la Préfecture le 17 décembre 2021, la ville a convenu de soutenir financièrement les logements sociaux sise au 11 chemin St Georges, sur les parcelles cadastrées en BV n°458 / 872 / 874, que le bailleur Habitat Haut de France s'est engagé à réaliser et à intégrer dans son parc locatif.

Sur la base des éléments financiers apportés par le bailleur et de la délibération passée, nous invitons le conseil municipal à :

- Décider l'attribution d'une subvention d'équilibre d'opération de 280 000 TTC au profit de la société HABITAT HAUTS-DE-FRANCE pour la réalisation de 3 logements individuels locatifs PLUS de type 4 au 11 Chemin Saint Georges.
- à payer cette subvention d'équilibre conformément à la convention et au règlement délibérés par la ville en date du 29 septembre 2011,
- Exiger du bailleur en contrepartie l'affectation desdits logements au « contingent ville ».
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 08 mars 2022

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance de Conseil
Certifié conforme
Le Maire

